

Frais de santé, réunion du 7 octobre 2010

Cette séance était initialement prévue pour une relecture du projet d'accord présenté par la direction.

Information sur le régime actuel

Nous sommes actuellement assurés de manière facultative, mais nous sommes au 31 aout :

- 2710 assurés de manière isolé
- 1547 assurés couple
- Et 2719 assurés en famille
- Soit au total 6576 cotisants à cette mutuelle sur un peu plus de 9 000 salariés.

Demandes de la CFDT en début de séance:

Comme d'habitude, nous avons demandé une augmentation de la part patronale pour passer de 40 à 50%. Comme d'habitude, la direction a refusé, nous avons donc demandé :

1. une part patronale de 50% pour les agents dont le salaire est inférieur au plafond de la sécurité sociale (moins de 2880 €/mois)
2. une part patronale de 40% pour les agents dont le salaire est compris entre 1 et 2 plafond de la sécurité sociale
3. et enfin une part patronale de 20% pour les salaires supérieurs à 3 fois le plafond de la sécurité social, soit tout de même plus de 8640 €/mois

Rien n'y fait, la direction reste sur ses positions.

Durée de l'accord et conditions de dénonciation de cet accord.

La direction proposait un accord à durée indéterminé, sans possibilité de sortie pour les salariés ni révision de la part patronale. Comme de plus c'est la direction qui elle seule peut dénoncer le contrat avec Novalis, alors qu'elle n'apporte que 40% du montant total, ça faisait un peu beaucoup.

La direction doit donc réécrire cette partie de l'accord et prévoir des conditions de résiliation.

Formule couple :

La direction est venue avec une proposition de 3 formules :

Isolé, avec une part patronale de 40%

Couple avec une part patronale de 44,77%

Et une formule famille avec une part patronale de 37.35%

Avec ces formules, on voyait augmenter le coût pour les familles, +12.22 €/mois, passant de 62.76 €/mois pour le salarié à 74.98 €/mois en 2011. De plus le coût pour un couple était supérieur à 2 fois le coût d'une personne, puisque en isolé le coût global était de 43.10 €/mois et un pour couple, soit 2 personnes 93,60 €/mois et non pas 86.20 €comme logiquement.

Bref, la direction ne voulait pas d'une formule couple.

Référendum

Il devrait avoir lieu le 4 ou le 5 novembre avec effet rétroactif au 1^{er} novembre.

Il se déroulera de manière classique dans les centres avec des possibilités de vote par correspondance.

Prise en charge des sur coûts du mois d'octobre

Officiellement la direction persiste dans sa décision de ne pas prendre en charge le sur coût du mois d'octobre, mais nous avons tendance à penser qu'en cas de signature de l'accord, la direction reviendrait sur sa position.

Vous avez dit prime à la signature ...